

COMMUNE D'AINGERAY



COMPTE RENDU REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL Samedi 08 février 2020

Nombre de Conseillers en exercice : 14
Nombre de Conseillers présents : 10
Nombre de Conseillers votants : 10
Suffrages exprimés : 10

L'an deux mille vingt, le huit février à dix heures, les membres du Conseil Municipal de la commune d'Aingeray se sont réunis au lieu ordinaire de ses séances et après convocation légale, sous la présidence, M. FONTAINE André, Maire.

Etaient présent(e)s : M. COTTRELLE Sylvain, M. DINEE Olivier, M. FONTAINE André, Mme FRAULOB Odile, M. HALLER Philippe, M. LACROIX Thierry M. LELEU Etienne, M. PREVOST Jean-Luc. M. THIRIET Dominique et Mme THOUVENOT Nathalie.

Etaient absent(e)s : Mme DESPAQUIS Elodie, M. GERARD Bertrand, M. MARC Cyrille, M. METZ Francis ;

Secrétaire de séance : conformément à l'article L 2121-15 du code général des collectivités territoriales, il a été procédé à l'élection d'un secrétaire pris dans le sein du conseil : Mme FRAULOB Odile ayant obtenu la majorité des suffrages a été désignée pour remplir ces fonctions qu'elle a acceptées.

Ordre du jour

1. CC2T : Approbation du pacte fiscal et financier
2. Renouvellement contrat Mme MAHOUT
3. Location logement communal
4. Vente parcelle communale
5. Investissement : Achat ordinateur
6. Affaires diverses.

La séance est ouverte à 10h00.

Après lecture, le dernier compte rendu n'appelle aucune remarque et est approuvé à l'unanimité.

Monsieur le Maire propose d'ajouter un point à l'ordre du jour :

- Achat parcelles

01 - CC2T : APPROBATION DU PACTE FISCAL ET FINANCIER

Pour faire suite aux différents échanges intervenus dans le cadre de groupes de travail, du séminaire des élus du 14 septembre, des commissions des maires, une nouvelle étape est proposée avec un projet de second volet de pacte.

Monsieur le Maire présente donc la rédaction du projet, la simulation financière afférente ainsi que le support de délibération et plus particulièrement :

- La prise en charge intégrale par la Communauté de Communes Terres Tolloises du coût du prélèvement au titre du Fonds national de Péréquation des ressources Intercommunales et Communales (FPIC) en lieu et place des communes
- La création d'une Dotation de Solidarité Communautaire (DSC) portée à 500 000 euros versés aux communes par le budget communautaire à compter de 2020 ;
- La diminution de 1,5 % du montant des attributions de compensation positives pour les seules communes dont le potentiel financier par habitant est supérieur de 20% au potentiel financier moyen des communes membres ,
- Le partage de 50 % de la croissance du produit fiscal communal de la taxe sur le foncier bâti sur le périmètre des zones communautaires et de 50% du produit complémentaire d'IFER pour de nouveaux projets photovoltaïques menés par les communes, ces sommes étant affectées à un fond de concours pour les communes versé à compter de 2021.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité (10 POUR), le Conseil Municipal APPROUVE les principes du projet de second volet du Pacte financier et fiscal de la Communauté de Communes Terres Tolloises;

SE PRONONCE FAVORABLEMENT à la diminution, à hauteur de 1,5% de leur montant arrêté définitivement pour 2019, des attributions de compensation positives des seules communes membres de la CC2T qui disposent d'un potentiel financier par habitant supérieur de plus de 20% au potentiel financier par habitant moyen de l'ensemble des communes membres.

02 - RENOUELEMENT CONTRAT MME MAHOUT

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal que le contrat de Mme MAHOUT Marie-Paule est arrivé à terme le 31/01/2020. Il propose de prolonger le contrat à temps non complet (2 heures hebdomadaires) d'un an supplémentaire.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité (10 POUR) le Conseil Municipal APPROUVE le renouvellement du contrat de Madame MAHOUT Marie-Paule, d'une durée de deux heures hebdomadaires, du 01/02/2020 au 31/01/2021.

03 - LOCATION LOGEMENT COMMUNAL

Monsieur le Maire rappelle aux membres du Conseil Municipal que le logement communal a été libéré début août 2019 et que quelques travaux de remise en état du logement sont nécessaires.

La commune s'engage à payer les matériaux nécessaires pour la réfection de l'appartement.

En contrepartie desdits travaux qui seront effectués par le nouveau locataire, Monsieur le Maire demande l'autorisation d'accorder 2 mois de loyer gratuit.

Après en avoir délibéré à l'unanimité (10 POUR), le Conseil Municipal :

- **AUTORISE** le Maire à signer le nouveau bail de location à compter du 10 février 2020, pour un loyer mensuel de 550 euros, charges non comprises,
- **AUTORISE** le Maire à accorder 2 mois de loyer gratuit (Février 2020 et mars 2020) en contrepartie de la remise en état du logement qui sera effectuée par le nouveau locataire,
- **PRECISE** que le montant de ce loyer sera révisable chaque année au 1er février sur la base de l'indice INSEE de la construction,
- **AUTORISE** le Maire à signer tous les documents découlant de cette décision et à encaisser les recettes correspondantes.

04 - VENTE PARCELLE COMMUNALE

Monsieur le Maire rappelle aux Conseillers que ce point a fait l'objet d'un report lors du dernier Conseil Municipal du 21 décembre 2019.

Le propriétaire de la parcelle D 118 s'est rapproché de la mairie car il souhaite acquérir une partie de la parcelle communale cadastrée D 477 (juxtant la sienne) avec pour projet d'y construire une habitation.

Monsieur le Maire informe les conseillers que la parcelle communale D477 d'une contenance totale de 4a 30ca se situe à la limite de la zone constructible et vu sa forme singulière, la commune ne pourra rien y créer.

Monsieur le Maire précise que seule la partie gauche de la parcelle D 477 serait vendue et représenterait une superficie d'environ 140 m²

Après en avoir délibéré et à l'unanimité (10 POUR), les Conseillers

DECIDENT de céder une partie gauche de la parcelle D 477 pour la somme de 6 500 € (six mille cinq cents euros), frais de géomètre et de notaire à charge de l'acheteur.

05 - INVESTISSEMENT : ACHAT ORDINATEUR

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que depuis le 14 janvier 2020, Microsoft a cessé la prise en charge du système d'exploitation Windows 7.

A ce titre, Microsoft ne proposera plus de mises à jour systèmes, de sécurité ou de support technique.

Après réflexion il s'avère que l'équipement informatique actuel est déjà âgé et qu'il serait plus judicieux d'acheter un nouvel ordinateur.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité (10 POUR) le Conseil Municipal **DONNE** son accord pour l'achat d'un nouvel ordinateur.

06 - ACHAT PARCELLES

En début de séance, monsieur le Maire a proposé d'ajouter un point à l'ordre du jour concernant l'achat de parcelles.

Monsieur le Maire propose aux Conseillers d'acheter les parcelles ci-après désignées car voisines, pour la plupart d'entre elles, aux parcelles communales :

Après en avoir délibéré et à l'unanimité (10 POUR) le Conseil Municipal AUTORISE l'achat des parcelles ci-dessus pour un montant de 3 300 € (trois mille trois cents euros) et AUTORISE Monsieur le Maire à signer tous documents relatifs à ce sujet.

AFFAIRES DIVERSES

- ✦ **Pétition riverains** : Monsieur le Maire informe les membres présents qu'il a reçu une pétition des riverains de la rue des Patureaux concernant l'état de la route. Il ajoute avoir reçu certains d'entre eux lors d'un rendez-vous en mairie et leur a rappelés que le dossier de la requalification de la rue des Patureaux est en cours. Les travaux auraient dû commencer en 2019 mais les subventions étant moindres, le projet a été reporté à cette année.

La séance est levée à 11h10.

Fait à Aingeray, le 10/02/2020
Le Maire,
André FONTAINE

